Sophia Antipolis, le 30 SEP. 2025

OBJET : Conseil métropolitain – Séance du 06 octobre 2025

Affaire suivie par : Stéphane PINTRE - Directeur Général des Services
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA)

Réf. : CP/MB

Mesdames, Messieurs les délégués métropolitains,

En ma qualité de Président du Pôle métropolitain CAP AZUR et conformément aux dispositions des articles L. 5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1 et suivants, L. 2121-7, L. 2121-10, L. 2121-12, L.2122-15 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous convier à la séance du Conseil métropolitain du Pôle métropolitain CAP AZUR, qui aura lieu le :

Lundi 06 octobre 2025 à 16h30
Maison des Associations
288 Chemin de Saint-Claude
06600 ANTIBES

A cet effet, vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour comportant les questions abordées lors de cette séance.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les délégués métropolitains, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Jean LEONETTI
Président

Nota : En cas d'empêchement, nous vous remercions d'aviser le service des Assemblées (postes 04.89.87.70.16 ou 04.89.87.70.38) dans les meilleurs délais sans omettre de leur adresser, le cas échéant, le pouvoir joint à la présente.

CONSEIL METROPOLITAIN CAP AZUR
ORDRE DU JOUR

LUNDI 06 OCTOBRE 2025 A 16H30

M. le Président :	**Déclare la séance ouverte**
M. le Président :	Procède à l'appel nominal, vérifie le quorum et les procurations
M. le Président :	Désigne un secrétaire de séance en application des articles L.5731-3, L. 5711-1, L. 5211-1, L. 5211-2 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
M. le Président :	Procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 04 avril 2025 - Approbation

ORDRE DU JOUR

M. le Président :	Schéma Territorial de Restauration Ecologique (STERE) – Point d'étape

PRESENTATION du Plan Vélo